



Forum
Français *pour la*
Sécurité
Urbaine

La ville la nuit

Le guide du Forum

La ville la nuit



Du latin « nox », espace de temps entre le coucher et le lever du soleil, la nuit cette « intermittence de la fièvre qu'on appelle le jour »¹. Période de peurs, de rêves, de fantasmes, avec elle s'ouvre le temps de l'obscurité, du sommeil, du repos social. Telle est l'image de la période nocturne qui prévaudra pendant de nombreuses années dans notre société. La conséquence contemporaine de cette appréciation en est la suspension du glaive et de la balance ; lorsque la nuit tombe, la loi voit son application temporairement interrompue ou soumise à un régime particulier ; le domicile se pare d'une dimension sacrée, les services publics ferment ou tournent au ralenti. Mais ces dernières années ont vu s'effacer l'unité des nuits urbaines. Les villes vivent désormais 24 heures sur 24, en continu, mettant en échec la conception classique de la ville la nuit. « Cherchant perpétuellement à s'émanciper des rythmes naturels, l'homme a peu à peu artificialisé la vie urbaine. Dans cette conquête de la nuit urbaine, la généralisation de l'éclairage public et l'affirmation du pouvoir politique ont joué un rôle fondamental rendant possible le développement des activités, des animations et l'apparition d'un espace public nocturne. Au fil des siècles, la nuit sauvage a peu à peu cédé la place à une nuit urbaine, domestiquée, éclairée et encadrée à défaut d'être policée, une « nuit diurnisée » sorte de « non-jour artificiel »².

Dès lors, les usages de l'espace public ont changé, les besoins des habitants ont différé, les problèmes ont vu leur nature se modifier. Le conflit potentiel entre la ville qui dort, celle qui s'amuse et celle qui travaille conduit à repenser le vivre ensemble. L'accentuation des inquiétudes et des peurs et la disparition des

1 Joseph Pierre Borel d'Hauterive, 1839

2 Luc Gwiazdzinski, « La nuit, dernière frontière de la ville », édition de l'aube, 2005

repères peuvent développer un sentiment d'insécurité spécifique à la nuit dont la délinquance réelle n'est qu'un des facteurs. Très vite, le Forum fit le constat de la fermeture des équipements sportifs à l'heure de l'oisiveté de l'après école, de la suspension des activités des services d'animation sociale et culturelle, de la plainte des victimes abandonnées. Puisque l'usage de la ville change avec la nuit, les pratiques professionnelles des services publics doivent être repensées. La nuit ne peut plus être une dimension oubliée de la ville et doit être appréhendée par les acteurs de la politique de la ville sous l'angle de la gestion publique mais également sous celui de la tranquillité publique. En effet, les conflits d'usage générés par la période nocturne affectent avant tout l'espace public et imposent un renouvellement de l'action publique et en particulier de celle des collectivités. La nuit ne doit plus être le temps de l'urgence mais doit laisser place à des pratiques calquées sur le temps diurne. Quelles sont les réponses apportées par les villes à ces problématiques ? Comment développer des réponses durables pour penser la ville dans sa globalité ?

Gestion de l'espace public et sentiment d'insécurité la nuit

De jour comme de nuit, sécurité et sentiment d'insécurité doivent être distingués. La première, bien que fondée sur des outils statistiques non exempts de critiques, est le produit de la délinquance. Le second, traduction d'une peur, est dans bien des cas supérieur à l'insécurité réelle, ce n'est pas tant l'insécurité physique et matérielle qui importe que les incivilités et l'absence de sécurité.

Au niveau local, plus encore qu'au niveau national, les processus qui nourrissent le sentiment d'insécurité, c'est à dire les peurs pour soi ou pour ses enfants, sont distincts de ceux qui alimentent la demande d'une action plus répressive des pouvoirs publics : la majeure partie de la population ne croit pas que la solution du problème puisse venir, principalement, de l'action de la police et de la justice. Selon Michel Fansten, administrateur de l'INSEE et collaborateur du forum, la politique à mettre en œuvre localement comporte dès lors une dimension supplémentaire. « On pourrait la résumer de la manière suivante : que les pouvoirs publics se préoccupent au moins autant de nous et de notre cadre de vie, que des délinquants ».

L'écart entre le sentiment d'insécurité et l'insécurité réelle est particulièrement net dans le cas des zones urbaines sensibles (ZUS). Comme le rappelle l'ONZUS dans son rapport de 2012³, entre 2010 et 2012, la délinquance enregistrée en ZUS, a diminué dans vingt régions françaises et n'a progressé que dans trois d'entre elles. De manière générale, entre 2006 et 2011, le taux de délinquance enregistrée en ZUS a diminué de 21%. Pour autant, l'enquête de victimation « cadre de vie et sécurité », révèle que le sentiment d'insécurité est plus répandu en leur sein qu'en dehors. « La mauvaise image du quartier et la délinquance ou les incivilités au sein du quartier viennent en tête des problèmes cités par les résidents » selon l'ONZUS.

Ainsi, ce sentiment ne résulte pas seulement de la délinquance, mais aussi d'un ensemble de facteurs tenant aux conditions de vie des gens et à leur perception globale du quartier dans lequel ils habitent. La nuit, des éclairages publics défectueux, un espace public mal entretenu seront perçus comme hostiles car générateurs d'un sentiment d'abandon. De même, des rassemblements de jeunes, des occupations des halls d'immeubles seront d'autant plus anxiogènes en période nocturne.

Une nouvelle géographie se dessine avec le crépuscule, plus il avance, plus la ville se rétrécit. Les habitants ne vont pas au hasard ; ils ont leurs parcours de jour et leurs parcours de nuit. Les bureaux, les centres commerciaux, les zones d'activité se vident. Les banlieues s'éteignent, laissant la place à de grands ensembles abandonnés, des services publics et magasins fermés. D'autres espaces sont réinvestis par les sans domicile fixe, certains sont réappropriés. Corrélativement, l'animation nocturne, centrée sur les fins de semaine, dessine les contours d'une géographie nocturne axée sur le centre ville.

Partant du postulat que l'animation participe de la régulation d'un espace public, les activités visibles permettent à chacun de pouvoir occuper l'espace public avec les autres alors que le non-visible encourage le repli sur soi et la peur. Pour le Forum il est nécessaire de comprendre les mécanismes des peurs qui sont devenues notre quotidien, ceux de l'insécurité, de les déchiffrer, de les décoder, mais aussi d'analyser leurs raisons profondes, d'appréhender les données objectives de nos peurs qui sont circonstanciées et inégalement ressenties selon les zones d'habitation,

3 <http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-onzus-2012.pdf>

la situation de famille l'âge, le sexe. Puisque l'absence d'autorité publique contribue à créer un sentiment d'abandon et donc un jugement négatif sur le quartier, les municipalités doivent montrer qu'elles s'occupent des habitants. Cela passe notamment par une présence sur le terrain des institutions policières, des médiateurs, des associations de réduction des risques, par l'attention portée aux usagers ainsi que par le soin porté à l'accueil des victimes.

Plusieurs services ont apporté leur contribution en matière d'écoute et d'orientation, c'est notamment le cas de l'Observatoire de la Tranquillité Publique de Toulouse (OTP). Créé en 2009, il est principalement centré sur les incivilités. Dans cette ville, la présence de la police municipale s'arrête à minuit. Un numéro de téléphone gratuit est mis à disposition (3101). Lorsqu'il est sollicité, l'OTP peut faire appel à son réseau composé de différents types d'acteurs : police municipale, services techniques, d'hygiène et de santé, de développement social, de police administrative (fermeture d'établissement), de démocratie locale (mairies de quartier), médiateurs... La demande est tracée selon une nomenclature précise puis l'opérateur de nuit renvoie au service municipal compétant. En plus d'intervenir dans le règlement des conflits, les opérateurs œuvrent également dans leur prévention en s'assurant que les différents sont réglés par le biais de relances ainsi que par l'intervention de médiateurs.

La question de la délinquance sur la voie publique, est celle qui préoccupe le plus les citoyens. La part de la prévention de ce type de comportements et agissements relève de la question de l'aménagement de l'espace. Pourtant, la période nocturne est trop souvent absente des réflexions en matière d'aménagement du territoire ou limitée aux aspects de nuisances et d'éclairages publics. Cette question est d'autant plus cruciale que l'insécurité est autant réelle que supposée, autant vécue qu'imaginée. C'est la conclusion de toutes les enquêtes de victimation⁴. Aménagements urbanistiques et architecturaux doivent être repensés pour limiter les espaces à risques la nuit. Ils seront considérés comme tels dès lors qu'ils encourageront la commission d'actes délictueux tels que des halls d'immeubles propices aux rassemblements, des recoins, des impasses, des lieux favorables aux trafics, aux embuscades, aux règlements de compte. Dans cette réflexion sur l'espace, il est nécessaire d'inclure la dimension du temps et de protection des usagers. Or, en pratique, l'aspect matériel

Bonne pratique

L'office de la tranquillité : un service pour mieux vivre ensemble

La Mairie de Toulouse a mis en place, depuis le 5 octobre 2009, un nouveau service municipal : l'Office de la Tranquillité. Les citoyens peuvent entrer en relation avec ce service pour tous les problèmes qu'ils rencontrent en matière d'atteintes à leur « cadre de vie » et au « vivre ensemble »

> Cadre de vie : enlèvements de déchets verts et d'encombrants, problèmes de propreté, tags, mobilier urbain dégradé, problèmes de trottoirs ou de chaussée, éclairage public, information sur les travaux en cours, commodité de passage sur le domaine public, etc.

> Vivre ensemble : conflits de voisinages, bruits de comportements, bruits d'activités (bars et établissements de nuit), bruits de chantiers, inscription aux opérations tranquillité vacances, occupations de l'espace public, animaux (errants ou nuisibles), stationnement gênant et plan local de stationnement, signalement de squats, information sur le recensement de la population, signalement des problèmes de délinquance, information sur le dépôt de plainte, personnes vulnérables, etc.



Les objectifs de l'Office de la Tranquillité sont articulés autour de trois missions principales :

- Une mission d'écoute et d'orientation des demandes des habitants
- Une mission de prévention des conflits et de médiation
- Une mission d'observation des problèmes de tranquillité exprimés dans la ville et ses quartiers

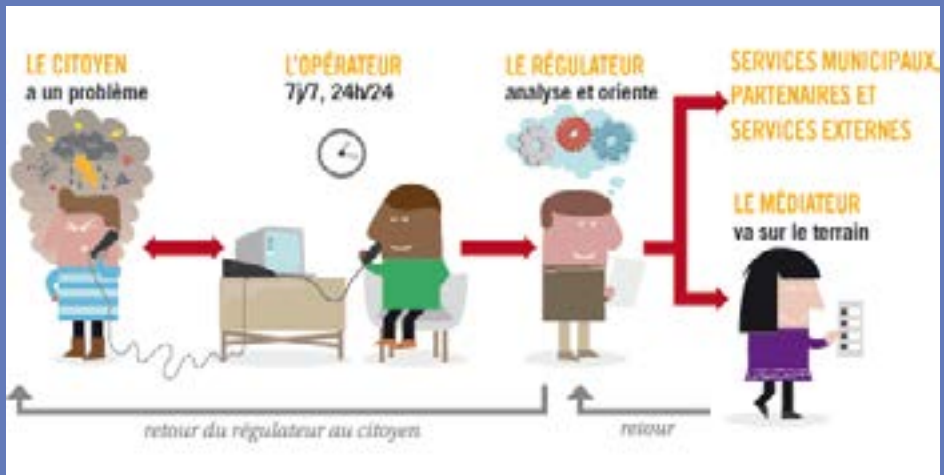
Une écoute 24h/24 et une mise en relation avec une chaîne d'intervenants

En composant le 31 01 (appel gratuit depuis un poste fixe), les citoyens entrent en contact avec des opérateurs téléphoniques de l'Office de la tranquillité, 24h/24 et 7 j/7 et 365 jours par an.

Des opérateurs se relaient pour écouter, informer et orienter les habitants vers un service municipal ou partenaire compétent. Des régulateurs (10 agents) encadrent les opérateurs et sollicitent les services compétents pour les cas plus complexes nécessitant notamment un suivi. Enfin des médiateurs de tranquillité publique assurent des démarches de médiation sur le terrain.

Les services techniques, la police municipale de proximité, le service communal d'hygiène et de santé, et l'ensemble des services municipaux assurent les interventions au bénéfice des habitants. Ils constituent le maillon opérationnel de la réponse. Ils sont pour une partie d'entre eux directement connectés au logiciel de l'Office de la Tranquillité et peuvent alimenter directement les suivis d'intervention.

Des conventions spécifiques avec les services d'urgence (Police nationale,



Pompiers, Samu) ont été adoptées. Progressivement, d'autres partenariats se construisent pour faire face aux nouvelles problématiques rencontrées (ex : personnes vulnérables sur la voie publique, etc.) dans une logique d'adaptation permanente de l'outil aux demandes des habitants.

Six médiateurs intervenant sur le terrain pour prévenir les conflits

Six médiateurs de tranquillité publique, rattachés directement à l'Office de la tranquillité, travaillent en binôme du mardi au samedi de 16h à 24h.

- Par leur présence active dans les espaces publics et / ou ouverts au public, les médiateurs de tranquillité publique contribuent au rétablissement du lien social et à la résolution des problèmes de tranquillité rencontrés par les habitants. Ils participent à la mission générale de l'Office de la Tranquillité par une présence de proximité. Ils sont attentifs aux demandes des habitants, participent à une veille territoriale et travaillent en réseau avec les autres services municipaux, communautaires ou partenaires de l'Office.

- A partir notamment des appels qui parviennent à l'Office de la Tranquillité, les médiateurs sont appelés à aller sur le terrain, le plus souvent en binôme, pour effectuer de la médiation dans le cadre des conflits de voisinage.

- Ils peuvent également intervenir dès lors que des nuisances sont générées par des bars, terrasses, discothèques, pour réaliser une médiation par le dialogue ou aider au constat et à la recherche de solution pérenne.

- Le caractère de leur action est non coercitif.

En fonction de la nature exacte des demandes adressées à l'Office de la tranquillité, le médiateur : crée le dialogue entre les différentes parties ; sensibilise les protagonistes du conflit pour l'apaiser ; oriente vers les partenaires, au niveau administratif, technique ou juridique qui peuvent aider à la résolution du problème ; informe sur les aspects juridiques généraux.

L'office de la tranquillite en chiffres

- 31 01, numéro d'appel gratuit depuis un poste fixe
- 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an
- 25 opérateurs téléphoniques
- 10 régulateurs
- 6 médiateurs
- 500 000 appels depuis le lancement
- (entre le 5 octobre 2009 et le 5 mars 2012)

a pris le dessus sur l'aspect humain cantonné aux politiques sociales. La dimension temporelle a été négligée bien qu'elle constitue la dimension essentielle de l'aménagement urbain. En effet, les cartes communales, les plans locaux d'urbanisme et les schémas de cohérence territoriale ont pour objet de répartir les activités dans leur dimension spatiale et non temporelle.

La présence sur le terrain est également primordiale pour faire face au sentiment d'insécurité vespéral. Certaines villes françaises se sont emparées de la question de la gestion de leur espace public la nuit. C'est le cas de La Rochelle qui a engagé, en 2007, un travail sur la problématique des espaces publics qui connaissent des dérives festives nocturnes dans son centre ville puis, a initié le groupe de travail, entre 2007 et 2009, au niveau national avec le FFSU. Un chercheur et un éducateur ont travaillé ensemble pour rencontrer les patrons de bars, faire le point sur la situation et les attentes des partenaires et effectuer un diagnostic et une évaluation. Ce travail s'est conclu par le développement d'une Charte de la vie nocturne en janvier 2010. La charte permet des engagements mutuels des partenaires, l'essentiel étant de promouvoir des engagements de prévention à chaque niveau, chacun avec ses propres interlocuteurs. C'est une démarche pédagogique, afin de permettre une descente d'information, mais aussi de faire remonter les aspirations du territoire. Il s'agit de faire de l'accompagnement et de la gestion des risques, les messages de prévention permettant d'accompagner les jeunes, de mettre les gens en sécurité.

La ville de Rennes, elle aussi dotée d'une Charte de la vie nocturne, estime que le dialogue entre l'Etat, les associations et les riverains participe au maintien de cette qualité de vie nocturne et doit permettre de mieux articuler les actions, de repérer et de réguler les dérives. Dotées d'une Police municipale, la ville a signé une convention de coordination avec l'Etat. Actualisée en 2010, cette convention rappelle la distinction prévue par la loi entre les missions de la Police nationale et celles de la Police municipale. La Ville a défini deux priorités, pour la Police municipale : une mission d'ilotage sur l'espace public en centre-ville et un renforcement de la lutte contre le stationnement gênant et abusif. A cet effet, la municipalité a créé, depuis 2008, une quinzaine de nouveaux postes de policiers municipaux. Les horaires de travail des agents ont également été revus, de manière à ce que les agents soient présents sur le terrain plus

tard les jeudis, vendredis et samedis soirs. Depuis la création de l'Unité territoriale de quartier (Uteq) puis de la Brigade spéciale de terrain (BST) de la Police nationale, a été enregistrée une baisse des faits de délinquance de l'ordre de 30 % dans le centre-ville⁵.

A Bologne, a été développé un système d'assistance civique, assuré par des citoyens bénévoles au service de la ville, qui interviennent sur l'espace public et en particulier dans les transports. Pour ce faire ils se concentrent sur les arrêts de bus et promeuvent la ville de Bologne par le théâtre et l'histoire de la ville. Le programme cible aussi bien les immigrants, que les étudiants, les touristes ... et plus généralement tous ceux qui vivent la nuit. Equipés d'ailes d'anges, ils peuvent raccompagner les personnes chez elles et aussi assurer une veille par la transmission d'informations à la police. Les résultats mettent en avant l'amélioration du sentiment d'insécurité des touristes dans le centre ville la nuit ainsi que la diminution des vols à la tire et du nombre des violences.

Il est également intéressant de noter la créativité de certaines actions. La ville de Bordeaux (CLSPD) organise en partenariat avec Keolis, le transporteur, une action expérimentale dans le tram intitulée « Soul Tram ». La ville a, à cette fin, mandaté l'équipe TAF (Tendances Alternatives Festives) et l'association « Allez les filles ! ». Un DJ mobile est présent dans le tram les jeudis soir de 21h à minuit trente sur les trajets Talence (cité universitaire)/centre ville. Le DJ régule par une musique Soul et Rock & Roll l'ambiance dans le tram. Cette action s'accompagne de message de prévention en début de soirée et de réduction des risques en fin de soirée par les équipes TAF qui accompagnent le DJ de l'association « Allez les filles ! ». La ville de Talence a depuis rejoint le dispositif. Près de 150 jeunes ont été touchés par cette action initiée en octobre 2012.

Quels métiers pour la ville la nuit ?

.....

Les manifestations croissantes du sentiment d'insécurité, mais aussi de solitude et d'angoisse et parallèlement certaines faiblesses de présence des services publics la nuit, ont été l'occasion de créer un nouveau mode

5 Dossier de Presse « Tranquillité publique et prévention de la délinquance à Rennes », 7 novembre 2011

de gestion démocratique de l'espace social qu'est une ville la nuit. Cette vision donna lieu à un nouveau « métier », baptisé « correspondants de nuit » lors d'un premier colloque organisé avec la ville de Rennes les 26 et 27 juin 1997. Un second, deux ans plus tard, fut le théâtre du lancement d'un réseau au sein du FFSU.

Participant à l'effacement du sentiment d'insécurité, les correspondants de nuit, par une action de médiation, répondent au besoin de garantir une présence humaine sur l'espace public et en particulier en période nocturne. La médiation consiste à faire intervenir un tiers qui ne sera pas imposé mais accepté et choisi, il sera impartial, indépendant et sans pouvoir. Son rôle est de créer du lien social, de prévenir un différend, d'accompagner un conflit, sans forcément le résoudre, pour trouver un équilibre, apaiser une relation. Ce sont les territoires et les problématiques qui y sont liées qui façonnent l'intervention des médiateurs tant la réactivité et l'adaptation sont les clés d'une médiation réussie.

L'intérêt est de permettre la compréhension des différentes composantes d'un conflit dans un processus à chaque fois spécifique étant donné les acteurs et le problème abordé. Ainsi, les dimensions culturelles, psychologiques, sociales, économiques ou juridiques peuvent trouver un consensus acceptable. Son originalité est d'être un processus autonome de création ou de recréation de lien, de prévention ou de résolution des conflits dont l'enracinement est dans la société civile.

Les médiateurs de nuit sont des acteurs cardinaux qui ont pour tâche la gestion des conflits mais aussi la prévention des dégradations, l'observation, la mise en relation, la concertation, la présence de proximité et la veille. S'adressant davantage à un territoire qu'à un public ciblé, ils permettent d'améliorer les relations entre les institutions, les groupes sociaux et les habitants.

Ainsi, la ville de Brest considère que l'espace public occupé par les médiateurs et notamment les places publiques retrouvent leur rôle d'Agora, de lieux de grande conversation. Les rassemblements de jeunes sont alors régulés et accompagnés par une présence humaine, favorisant le dialogue, la prévention mais aussi le rappel des règles et de respect.

A Rennes, le service Correspondants de Nuit intervient lorsque la vie des habitants est perturbée par des faits qui ne relèvent pas de la matière

pénale mais qui nuisent à l'ambiance quotidienne des quartiers. L'esprit directeur de leurs fonctions est non seulement d'offrir une présence, un accompagnement, un partage, mais également de veiller au respect d'une norme de bonne habitabilité et de bon voisinage. Il appartient également aux Correspondants de Nuit d'intervenir dans des situations d'urgence, en attendant les services publics compétents. Ainsi, chaque nuit, à Rennes, de 17h30 à minuit, vingt hommes et femmes sillonnent les rues en binômes. Durant leur tournée, ils tiennent un carnet de bord minutant les tournées, apportant des notes d'ambiance et expliquant les interventions menées. Dès le lendemain matin, un fax est envoyé au bailleur afin de le tenir informé des problèmes rencontrés durant la nuit. Les sociétés de maintenance et la société gestionnaire de l'éclairage public sont appelées la nuit pour intervenir immédiatement si possible. L'objectif de ce service n'est pas de protéger un territoire mais il est d'aller sur le territoire de l'autre pour le rencontrer, donner écho à son énergie et à la contribution qu'il peut apporter aux progrès de la société. L'adhésion de la population concernée est donc une condition primordiale à la mise en place de ce type de service. Tous les moyens de communication (plaquette, affichage, réunions publiques de présentation...) sont utilisés afin de leur donner une visibilité.

Au cœur du règlement de conflits sociaux, les médiateurs de nuit doivent posséder des savoirs faire et être particuliers. Ils doivent disposer d'une connaissance du territoire sur lequel ils interviennent ainsi que de la population et des problématiques liées. Exerçant une activité de contact, ils doivent bénéficier d'un savoir être relationnel et d'une forte capacité d'adaptabilité. Enfin, des connaissances administratives sont nécessaires afin de faire la jonction avec l'extérieur du quartier et de tisser les liens avec les institutions.

Peuvent également être envisagées des formations complémentaires liées aux situations qu'ils seront amenés à rencontrer.

Ainsi, à Paris, les médiateurs sont formés à la connaissance de certains publics particuliers tels qu'aux toxicomanes et aux différents usages de drogues, aux SDF, aux fragilités psychologiques, aux victimes, aux prostituées... Ils reçoivent également une formation à la sécurité incendie, au droit pénal et à la gestion technique et opérationnelle des interventions. Une formation continue est également axée sur : comment se protéger, comment maintenir une distance sociale, une distance opérationnelle, savoir se dégager à temps.

Bonne pratique

Le Service Correspondant de Nuit à Rennes : analyse d'expérience

La ville de Rennes est divisée depuis 1983 en 12 quartiers animés chacun par un conseil de quartier et un élu de quartier aidé par un fonctionnaire municipal. Ces douze quartiers accueillent des modes d'expression diversifiés portés par des journaux de quartier et par des lieux de rencontre structurés ou informels. Les manifestations croissantes du sentiment d'insécurité, mais aussi de solitude et d'angoisse et parallèlement l'inadaptation de la réponse des services publics la nuit, ont été l'occasion de créer un nouveau mode de gestion démocratique de l'espace social qu'est une ville la nuit. Le service Correspondant de Nuit à Rennes est né au point de fracture entre le service public et les attentes de la société.

L'acte qui a concrétisé cette association des habitants au projet a été de proposer à ces derniers de cofinancer le service avec la ville, les bailleurs sociaux, le Conseil Général et l'Etat. Cette participation financière a permis d'instituer l'habitant comme copropriétaire et coproducteur du service. La mise en place du service a pris forme progressivement dans un débat de quartier développé au cours de plusieurs étapes.

Un questionnement a d'abord été porté, autant que possible, dans chaque immeuble et sur chaque palier. Celui-ci interrogeait les habitants sur la nature du service qu'ils attendaient, son organisation, les cibles et les situations qui devaient être, selon eux, prioritaires. Il concernait également les modes selon lesquels les habitants souhaitaient être informés ou associés au fonctionnement du service. Dans cette dernière hypothèse, il a été proposé à ces derniers de donner leur nom pour constituer des comités de bénévoles.

Le résultat de ce questionnaire a été traduit dans un engagement qualité rendu public pendant une expérimentation gratuite du service. A l'issue de cette dernière opération, un vote a été organisé sur la mise en place du service. Ce vote a vu un nouveau débat s'organiser immeuble par immeuble, palier par palier, appartement par appartement, afin que chaque citoyen puisse s'exprimer.

La place singulière tenue par chaque habitant durant la phase de mise en place a modelé le fonctionnement du service. En travaillant au cas par cas, le Correspondant de Nuit a aujourd'hui le souci de l'écoute, du

partage, de la bienveillance, et du temps donné à chacun. Il essaie de réintroduire de la communication dans les conflits, de la compréhension dans l'incompréhension. «A chaud», quand cela est possible, il fait appel à un habitant bénévole pour l'accompagner dans sa propre intervention.

Dans le cadre de fonctionnement de ce service, il importe qu'il se mette en situation de recevoir des leçons des meilleurs experts de la vie de quartier, c'est-à-dire des habitants. Il a alors été obligatoire d'assigner au service une obligation de moyens. Celle-ci se traduit par :

- des réunions mensuelles de bénévoles dont l'objet est d'examiner les résultats du service, de se pencher sur les problématiques travaillées et d'évaluer l'impact de l'action ;
- l'édition d'une lettre trimestrielle des Correspondants de Nuit à plusieurs milliers d'exemplaire pour populariser l'action du service ;
- des enquêtes de satisfactions diligentées sur les îlots sensibles ;
- des réunions d'explication : chaque fois qu'une intervention des Correspondants de Nuit n'est pas comprise, chaque fois qu'une tension plus sensible apparaît, chaque fois qu'une remise en cause s'esquisse, le service revient vers les habitants pour rendre des comptes et expliquer l'action des Correspondants de Nuit. Ainsi le service écoute et enregistre le vécu des habitants, leurs observations, leurs critiques, pour mieux s'adapter à leurs attentes.

L'expérience rennaise peut se prévaloir de bon nombre d'éléments de réussite : implication de nombreux partenaires intervenant sur le plan local en réponse à la réactivité des interventions de nuit et efficacité du suivi de jour, enrichissement progressif du partenariat avec les travailleurs sociaux (participation aux cellules d'aide à l'évaluation), contribution aux orientations du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance par la bonne connaissance que le service des Correspondants de Nuit a de la sociabilité nocturne.

Le service est en constante relation avec différents partenaires, s'intégrant ainsi dans la dynamique partenariale locale, tant sur le terrain qu'au niveau du suivi de jour. Le partenariat s'entend comme une coopération entre les différents intervenants dans le respect des pratiques et des domaines d'intervention de chacun. Toutes ces relations itératives assurent un continuum de prise en charge des situations traitées.

Le service informe le bailleur des dégradations commises dans les immeubles, mais aussi les services compétents en cas de détresse sociale

et de violences constatées ou suspectées. Ainsi, la transmission rapide d'informations précises aux travailleurs sociaux permet, par exemple, d'initier un travail en réseau autour de personnes, dont la complexité de la situation implique plus qu'une intervention sociale classique. Le service se construit ainsi sur la base d'un large partenariat pour trouver des réponses adaptées à toutes les situations difficiles rencontrées.

Le service des Correspondants de Nuit fait l'objet d'évaluations internes régulières, quantitatives et qualitatives, dans l'objectif de créer des indicateurs d'alerte et d'observations prospectives de l'évolution des quartiers. L'innovation, la créativité, l'humilité dans l'évaluation et dans la traduction des résultats, le soin apporté à chaque étape de ce processus, du recrutement jusqu'aux relations établies avec les partenaires et les habitants : toutes ces composantes sont absolument nécessaires et vitales à la pérennité et à la légitimité du service des Correspondants de Nuit.

Ainsi, le service des Correspondants de Nuit a un impact significatif sur la vie du quartier :

- > le service reçoit comparativement plus d'appels que les pompiers. un effet très important de réassurance auprès des personnes fragiles
- > les rouages de l'économie souterraine liée au petit trafic de la drogue ont été dérangés
- > le nombre de plaintes pour tapages nocturnes a diminué

Le service des Correspondants de Nuit est devenu un outil incontournable dans la gestion urbaine de proximité; et de ce fait, s'inscrit de façon naturelle dans la démarche du Contrat Local de sécurité et du Conseil Communal de la Délinquance.

Partant du constat selon lequel beaucoup d'activités, dites de jour, se prolongent désormais au cours de la nuit et du fait que l'originalité des observations tirées de l'exercice de la fonction de médiateur la nuit se transpose peu à peu à la journée, le Forum estime que les différents métiers de la journée gagneraient à intégrer certains référentiels du métier de nuit. Plus loin encore, le Forum propose de rassembler tous ces métiers autour d'un concept unique inscrit depuis de longue date dans les textes, celui de tranquillité publique.

Quelle place pour les jeunes la nuit ?

En tant que processus de socialisation, la jeunesse est un long ajustement progressif consistant à se construire une identité sociale et à se trouver une place dans la société, tout en faisant correspondre cette place à un diplôme et à une position professionnelle. Lors de cet ajustement, les jeunes vont diversifier leurs expériences sociales et leur apprentissage.

Véronique Nahoum Grappe note que « Dans nos sociétés urbanisées contemporaines, l'époque n'est plus au « premier bal ». La « sortie » de jeunes est largement décadre des contraintes codifiées et rigides qui pouvaient peser sur elles dans d'autres cultures plus traditionnelles, religieuses, enclavées. La « sortie » de jeunes est donc un espace devenu flou et décodé, où doit s'inventer et démontrer « la vraie vie » et son cortège d'intensités extrêmes, dont la plus assurée parce que biologique et mécanique est celle que produit l'alcool en quantité suffisante (excessive du point de vue sanitaire, suffisante du point de vue de la production d'ivresse). (...) L'ivresse peut aussi être comprise comme la possibilité pour eux la plus facilement prédictive d'aider au processus de désaffiliation nécessaire dont les premières « sorties » sont les expérimentations. Elle offre sa temporalité prédictive comme cadre minimum et permet de théâtraliser l'espace du dehors qu'affronte le jeune qui « sort »⁶.

Les politiques développées localement visent à aider et soutenir la construction d'une identité et d'une responsabilité personnelle, à

6 Véronique Nahoum Grappe, article écrit pour le FFSU « Binge drinking : Ivresse dangereuse »

permettre l'acquisition d'une autonomie et de compétences pour aller vers l'âge adulte. Les villes et les élus locaux ont le souci de protéger des risques (sanitaire, de victimation mais aussi de délinquance) en développant des politiques de tranquillité, de médiation, de régulation et d'éducation à la santé. Certaines souhaiteraient aller plus loin et associer la jeunesse à la régulation de la vie nocturne, en développant les réseaux de solidarité, en mobilisant la jeunesse à prendre soin d'elle, entre pairs. Une politique Jeunesse devrait permettre alors d'accompagner les jeunes à s'exprimer, à s'intégrer à la vie collective (droits et devoirs mais notamment à participer à la vie démocratique) et à se construire une individualité pleine et entière.

Ainsi, à Grenoble a été mis en place le « service tranquillité publique nocturne pour les conduites à risques ». Dans le cadre de l'élaboration d'une charte pour la tranquillité de la vie nocturne, il a été constaté une augmentation des nuisances sonores dans le centre ville, accentuée par une consommation d'alcool. La ville a souhaité réagir en élaborant une démarche nouvelle d'approche des étudiants. L'objectif est de sensibiliser les jeunes de pairs à pairs selon un double enjeux : d'une part assurer la présence de relais de médiation sur le terrain afin de porter un discours de prévention sur les questions de santé publique et plus particulièrement sur l'alcool et d'autre part, de développer et renforcer les comportements citoyens, notamment sur la question des nuisances sonores.

Bonne pratique

Service de Tranquillité publique nocturne pour les conduites à risques, Grenoble 2010

En 2009, l'action s'est déroulée pendant les mois de juillet, de septembre et d'octobre. En 2010, l'action va se prolonger avec un démarrage plus tôt dans l'année, en mai. L'intervention de La Mutuelle Des Etudiants (LMDE) est accompagnée d'une mobilisation de l'ensemble des acteurs intervenants au centre ville dans le champ de la tranquillité publique et de la prévention (Police Nationale, Police Municipale, éducation spécialisée).

En 2008 et 2009, la ville de Grenoble a lancé une démarche de concertation autour de la signature d'une charte pour la qualité de la vie nocturne (préfecture, établissements de vie nocturnes, riverains). Ainsi, la question des nuisances sonores et de la vie nocturne a fait l'objet d'une attention particulière de la part de la ville.

Dans ce cadre, il a été constaté ces dernières années une augmentation des nuisances sonores en centre ville accentuée par la consommation d'alcool. La ville a souhaité réagir en élaborant une démarche nouvelle d'approche des étudiants.

Afin de détenir un diagnostic fin des nuisances sonores liées à la vie nocturne et à la consommation de rue, la ville a fait réaliser en 2009 par un prestataire extérieur (l'agence ELC2) une étude dynamique sur la fréquentation nocturne de l'hyper centre ville en juillet et en septembre. Le diagnostic a démontré par le biais de visites sur site en soirée et d'une enquête téléphonique auprès des riverains du Jardin de Ville, que la question de l'alcoolisation des jeunes était particulièrement prégnante au Jardin de ville (parc du centre ville) et dans les rues de l'hyper centre et que cette alcoolisation était le corollaire de nuisances sonores importantes.

En juillet 2009, 963 personnes ont été rencontrées (dont 40% de femmes) au cours de 14 soirées d'intervention. A l'automne, 795 personnes ont été rencontrées au cours de 16 soirées d'intervention. Ainsi, globalement, les intervenants ont pu sensibiliser plus de 1700 personnes en 2009. Les étudiants-médiateurs de La Mutuelle Des Etudiants ont été globalement très bien accueillis par les jeunes. Lors de l'expérimentation de 2009, le recueil d'information des médiateurs de la LMDE et l'étude du cabinet ELC2 avaient permis de confirmer le pressenti d'une alcoolisation

importante du public jeune et, en particulier, d'une consommation sur l'espace public. Ainsi, à titre indicatif, près de 80% des groupes rencontrés en juillet étaient consommateurs, ou projetaient de consommer dans la soirée, au moins 1 type d'alcool. Au-delà de l'aspect quantitatif, on peut dire que la consommation « de rue » se développe de manière flagrante, et ce d'autant plus que les consommateurs sont de plus en plus jeunes. Ce taux représentait 92% pour les jeunes de 18 ans et moins.

L'intervention de la LMDE a tout d'abord permis par le recueil des données d'affiner le diagnostic sur les présences nocturnes en hyper centre, les nuisances sonores, l'âge, les pratiques, la provenance de ces personnes, etc. Ce diagnostic affiné par celui réalisé par ELC2 montre que l'action de prévention de pairs à pairs vient répondre à un réel besoin. Cette première expérimentation a reçu un accueil positif de la part des jeunes mais aussi des riverains et des partenaires de la ville.

Il est complexe d'évaluer sur une courte période l'impact en termes de sensibilisation à la consommation d'alcool et en termes de baisse des nuisances sonores.

Le bilan positif de 2009 conduit la ville à reconduire cette action en 2010 mais sur une période couvrant l'intégralité de la belle saison (de mai à octobre excepté en août). En outre, cette année l'objectif est, également, de mettre en place des actions de sensibilisation en amont des temps festifs.

Quelle prévention pour les conduites à risque la nuit ?

Si la nuit est le temps du repos pour certains, il est celui de la fête pour d'autres. Usages de drogues et d'alcool, risques routiers, risques auditifs, prévention des infections sexuellement transmissibles, nuisances à l'ordre public, prévention du trafic dans les établissements, rassemblements hyperalcoolisés des jeunes sur la voie publique, risques sanitaires, de victimation ou de délinquance sont autant de problématiques auxquelles doivent répondre les villes. Dès ses premiers manifestes et conférences, le Forum a posé le principe central selon lequel, dans les domaines des addictions, il convient de tenir un nécessaire équilibre entre santé publique, sécurité publique et prévention de la délinquance. Si le phénomène d'hyper alcoolisation, appelé « binge drinking », mobilise les pouvoirs publics locaux c'est parce que le public qui s'adonne aux pratiques de consommation de ce type est essentiellement une jeunesse dite « ordinaire », qui adopte dans ce contexte des conduites à risques. La relation avec l'alcool reste ambiguë ; malgré ses effets nocifs, l'alcool est culturellement admis et est considéré comme favorisant la convivialité. La fête a fonction de lien social, d'expérimentation et de rite de passage. Dès lors, la fête comporte des risques de consommation de produits et occasionne une cohabitation complexe de deux mondes, celui de la nuit et celui des habitants. Ce phénomène s'est répandu avec force aussi bien dans les villes qu'en milieu rural. Il requiert des réponses adaptées intégrant la question de la gestion de la nuit et de la vie nocturne. Pour le Forum, les villes constituent le cadre le plus efficace de mise en œuvre de cet équilibre. En effet, elles représentent le lieu où les contradictions et différences doivent être gérées, le lieu de proximité avec les habitants, le lieu approprié pour mettre en place des actions expérimentales, le lieu de gestion de l'espace public et de cohabitation entre des catégories différentes de population, le lieu où trouver l'équilibre entre la santé et la sécurité publique, le lieu de confrontation entre les besoins de la population locale et les besoins des usagers de la drogues. Le contenu de l'action que peut exercer le responsable local porte tout autant sur l'environnement de la consommation que sur les mesures de prévention de l'usage à destination des citoyens.

S'agissant de l'hyper alcoolisation en milieu festif, les projets comme

Fêtez Clairs à Paris, Quality Night à Bruxelles, Nit Segura à Barcelone ou Safer clubbing à Zurich traitent de la promotion de la santé et de la réduction des risques liés aux pratiques festives. Tous ces projets se sont réunis en un seul label européen Party +. A travers le projet Fêtez Clairs, sont menées des actions d'observation des pratiques du public en soirées, de prévention, de diffusion de matériel de prévention dans les établissements, de formation du personnel de ces établissements, d'amélioration des espaces festifs en termes de risques sanitaires et la création de chartes ou labels pour encadrer ou promouvoir le projet. Il s'agit d'une part, de responsabiliser les acteurs du milieu de la nuit et d'autre part, de sensibiliser le public et renforcer sa capacité à réduire les risques.

Concernant le phénomène d'hyperalcoolisation des jeunes sur la voie publique, le FFSU coordonne depuis 2010, le programme européen Safer Drinking Scenes. Ce programme, financé par la Commission européenne, réunit les villes de Bordeaux, Brest, La Rochelle, Nantes (France), Reggio Emilia (Italie), Liège (Belgique), Anvers (Belgique), Kingston-Upon-Thames (Royaume Uni), Stuttgart (Allemagne), Rotterdam (Pays-Bas) et un comité d'experts (l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies, le Docteur Laurent KARILA, addictologue à l'hôpital Paul Brousse à Paris (France), le Docteur Phil HADFIELD, chercheur associé à l'Université de Leeds (Royaume Uni), le Forum Européen pour la sécurité urbaine et le Forum Belge pour la Prévention et la Sécurité Urbaine). Ces villes échangent sur leur approche globale et intégrée sur trois axes différents : les risques sanitaires que ces pratiques entraînent, les risques d'augmentation des actes de violence ou des nuisances chez les consommateurs et les risques de victimisation accrus par la vulnérabilité que provoque la consommation. Le phénomène du Binge Drinking ne concerne pas uniquement la gestion de l'espace public et les questions de santé publique, il interroge d'autres politiques, celles de la jeunesse, de l'éducation et de l'économie liée à l'alcool et à la nuit. La question du management de la vie nocturne s'inscrit ainsi dans une Stratégie globale et intégrée de sécurité et de santé publiques intégrant d'autres politiques. Elle associe l'ensemble des acteurs professionnels et la société civile.

En effet, ces pratiques soulèvent pour les élus et les techniciens de la tranquillité publique des questions en termes de management et de gouvernance de la vie nocturne. La dimension partenariale doit prendre en compte la gestion des risques sur l'espace public et la réduction des risques

Bonne pratique Le dispositif Fêtez Clairs

Afin de répondre de façon intégrée aux conduites à risques dans les milieux festifs à Paris, la Mission de prévention des Toxicomanies, DASES, Ville de Paris et la Préfecture de Paris, DDSCS-75, Chef de projet toxicomanie, copilotent depuis le 25 novembre 2003 et subventionnent depuis l'exercice 2005 un groupe de travail interdisciplinaire rassemblant des institutions du secteur sanitaire et de la sécurité publique, des associations culturelles, de prévention et de réduction des risques, des syndicats d'établissements de nuit ainsi que des médias.

De fin 2004 à fin 2006, dans le cadre du Plan Gouvernemental contre les Drogues Illicites, l'Alcool et le Tabac 2004-2008, les partenaires ont décidé de mener un projet expérimental auprès des discothèques parisiennes incluant la formation du personnel de ces établissements et l'information du public cible sur les risques liés à l'usage des drogues. Lancé en 2007, le projet Fêtez Clairs a pour objectif de développer et pérenniser les actions expérimentées. Le partenariat Fêtez Clairs est encadré par un protocole partenarial tacite définissant les objectifs du projet ainsi que ses principes d'action. Le projet Fêtez Clairs est encadré par des plans d'action triennaux : 2007-2009 puis 2010-2012.

Les objectifs spécifiques des partenaires adhérant au protocole sont les suivants :

1. Agir sur les espaces festifs en aidant les acteurs (chefs d'établissements, organisateurs de soirées, personnels) à faire face aux problèmes sanitaires et de sécurité publique induits par les conduites à risques de leurs publics. Cet objectif est réalisé grâce à la charte Fêtez Clairs signée par le Maire de Paris et le Préfet de Paris. Actuellement 19 établissements et organisations de soirées sont signataires de la charte.
2. Responsabiliser le public des espaces festifs et renforcer ses capacités à réduire les risques liés aux pratiques festives.

Ces principes d'action partagés sont les suivants :

- La prévention, la réduction des risques et la sécurité publique sont complémentaires et non opposées
- L'approche globale de promotion de la santé inclut la consommation d'alcool, de drogues et de tabac, la sécurité routière, les infections sexuellement transmissibles, les risques auditifs...

Le co-pilotage du partenariat est assuré par la Ville de Paris et la Préfecture de Paris.

Le Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU), par la personne de Thierry Charlois, a la charge de la coordination du projet. Le Kiosque Info Sida Toxicomanie, par la personne de Sylvain Brothier, coordonne quant à lui les actions de terrain (organisation des stands et diffusion des outils de prévention). Les décisions se prennent sur la base du consensus exprimé par l'ensemble des partenaires et, le cas échéant, sont arbitrées par les co-pilotes.

Les établissements ou organisateurs de soirées signataires de la chartre Fêtez Clairs sont engagés dans un processus de coopération en trois étapes d'actions :

1. Formation du personnel de l'établissement
2. Observation des pratiques du public et du personnel par les associations
3. Intervention des associations et diffusion des documents auprès du public.

Les clubs signataires :

Le Bataclan, le Batofar, le Cabaret Sauvage, le Club 18, le CUD Bar, le Dépôt, le Gibus Club, le Glaz'Art, la Java, le Nouveau Casino, le Red Light, le Rex Club, la White Room, l'Eagle Bar, le Raidd Bar, Rosa Bonheur, la Machine du Moulin Rouge et les organisations de soirées Spirit of Star et We Become.

en termes d'addictions. La recherche d'un équilibre entre la gestion de la tranquillité publique et les aspects sanitaires est un enjeu essentiel. Car s'il s'agit de comprendre le phénomène, la préoccupation est d'y apporter une réponse équilibrée au regard des conséquences du Binge Drinking. Les élus ne souhaitent pas interdire la consommation d'alcool ou la vie nocturne mais en prévenir les excès, informer des risques, les réduire et gérer de manière opérationnelle la vie nocturne et l'espace public.

C'est dans cette perspective, que la Ville de Rennes a intégré deux axes « actions de prévention des conduites à risque et médiations sur l'espace public » et « travail avec les exploitants de débits de boissons, pour lutter contre l'alcoolisation excessive et mieux réguler les fins de soirées » dans sa Charte de vie nocturne. En lien avec l'Etat et les associations, la ville a mis en place des

propositions de soirées alternatives telles que la Nuit des 4 jeudis (2005). L'objectif de ce dispositif est de proposer aux jeunes une offre de loisirs alternative et originale à l'occupation festive et prolongée de l'espace public, les jeudis soirs et les vendredis veilles de vacances scolaires. Outre son souci de promouvoir une fête sans alcool, la ND4J offre aux jeunes la possibilité de s'approprier le dispositif en organisant eux-mêmes des soirées, où ils peuvent exprimer leurs talents. En 2007, 13 000 personnes avaient fréquenté la Nuit des 4 Jeudis. Sur la saison 2010-2011, ce sont 18 000 personnes qui ont participé aux 27 soirées organisées.

La ville a également agi sur la prévention et la réduction des risques en milieu festif par la mise en place du dispositif Prév'en Ville (2005). Ce dispositif a donné lieu à la création d'une campagne de communication « A ta santé » en 2007 et à la mise en place de prévention sur l'espace public en fin de semaine avec le dispositif Noz'ambule en 2008. Il propose une présence sociale mêlant prévention et réduction des risques la nuit, sur l'espace public en centre-ville. Il fonctionne les jeudis soirs, de 19 h à 2 h, et les vendredis soirs, de 19 h à 1 h. L'équipe d'intervention est constituée de professionnels de la santé et de la prévention de l'ANPAA (Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie) et d'étudiants salariés par la LMDE. Cette équipe est complétée par la présence d'un professionnel d'une des structures suivantes : Pôle addiction du Centre hospitalier Guillaume Régnier, AAPF (Association d'addictologie, d'aide, de prévention et de formation), Liberté Couleurs, Planning familial. L'équipe déambule dans les rues du centre-ville et accueille le public dans un lieu fixe (une camionnette identifiée aux couleurs de Noz'ambule). Il s'agit, lorsque le public est réceptif, de mener des actions de prévention. L'autre volet de l'intervention consiste, lorsque le public présente un risque potentiel lié à une consommation de substances psycho-actives, à faire en sorte de réduire les risques (envisager le retour chez soi en toute sécurité, prévenir la transmission d'infections sexuellement transmissibles et les comportements à risque...). L'intervention de Noz'ambule est complémentaire de celle des autres acteurs présents la nuit (Police Nationale, pompiers, Samu social, urgences), et de celle des dispositifs ponctuels (le Relais, la Croix rouge...). Au cours de l'année universitaire 2010-2011, près de 9000 personnes ont fréquenté le dispositif.

A Nantes, depuis 2008, une équipe mobile appelée « les veilleurs de soirée », est chargée d'intervenir au contact des jeunes, dans une démarche

globale de santé publique et de réduction des risques. L'équipe intervient pour responsabiliser les individus et les groupes sur leur consommation d'alcool et d'autres produits psychoactifs. Constituée de quatre salariées, infirmières et travailleurs sociaux, accompagnés de bénévoles et de volontaires de l'association Unis Cité, l'équipe parcourt les rues de Nantes, en particulier aux abords des lieux festifs et des événements. Elle propose : une information et une sensibilisation des jeunes sur l'alcool et autres produits ; une évaluation de la consommation individuelle sur la soirée ; un conseil ou une orientation vers une structure d'écoute ou de soin ; la recherche conjointe avec les jeunes et leur entourage de solutions permettant un retour au domicile en toute sécurité et si besoin, une alerte des secours. L'objectif est de rencontrer les jeunes en amont de l'hyper alcoolisation dès 21h dans un but préventif. C'est l'occasion d'échanger avec eux sur le déroulé prévu de la soirée, d'évaluer avec lui sa consommation et de s'assurer qu'il a les moyens de rentrer chez lui ensuite.

Le futur de la nuit



L'espace temps qu'est la nuit force à inventer de nouveaux métiers ainsi que de nouvelles pratiques. Ce phénomène d'adaptation doit inspirer les métiers de jour afin de parvenir à une harmonisation des pratiques diurnes et nocturnes sous le concept global de Tranquillité Publique.

Si la nuit est le signe de la fête à certains égards, les libertés que quelques uns s'octroient pour la réussir peuvent être conflictuelles. Puisque la joyeuseté de la ville est signe de dynamisme touristique et de culture vivante, un équilibre doit être trouvé. La ville ne peut pas s'éteindre par la seule volonté des bourgeois. Entre peur et liberté, les communes doivent imaginer le futur possible de la nuit.

Autres guides du FFSU disponibles

- **La police municipale**
- **La vidéosurveillance**
- **Les espaces publics**
- **L'information partagée**

Forum Français pour la Sécurité Urbaine
10 rue des Montiboefus
75020 Paris
ffsu@ffsu.org
www.ffsu.org